

15/06/2021

## PUBLICATION DU MODÈLE DE MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ADAPTÉ AU CCAG-MOE

## Les objectifs et le contexte d'élaboration

Les marchés publics de maitrise d'œuvre sont habituellement rédigés par les maîtres d'ouvrage publics, qui en ont, en toute logique, la maîtrise. Le Conseil national de l'Ordre des architectes s'est toutefois toujours attaché à proposer un modèle qui soit à la fois juridiquement maitrisé et équilibré dans ses contenus pour chacune des parties.

Un modèle type ne peut être le contrat d'un seule des parties. Pour qu'il fasse référence, et que les maîtres d'ouvrage publics se l'approprient en toute confiance, il importe qu'il soit pensé et rédigé en prenant en compte les obligations et intérêts de chacun. C'est aussi l'esprit du CCAG-Maîtrise d'œuvre, auquel ce modèle est pleinement adapté.

Afin de garantir cette équité et cet équilibre indispensables, nous remercions la MIQCP¹ d'avoir bien voulu participer assidument à la rédaction de ce modèle, en prenant l'angle de vue de la maîtrise d'ouvrage publique à chaque fois que cela était nécessaire (lire <u>ici</u> la lettre de recommandation de la MIQCP pour ce nouveau modèle).

De plus, pour que ce modèle résulte du plus large consensus, ce travail de rédaction a été réalisé conjointement avec les organisations représentatives de la maîtrise d'œuvre que sont SYNTEC, UNTEC, SYPAA, CINOV, les syndicats professionnels représentatifs de la profession d'architecte, l'UNSFA et le Syndicat de l'Architecture, ainsi que la MAF.

Ce modèle constitue un socle solide mais il est possible que les particularités de tel ou tel projet nécessitent des adaptations marginales. Chaque maître d'ouvrage conserve la latitude pour y apporter les compléments nécessaires, en gardant toutefois, nous le recommandons, sa structure essentielle dans sa complète cohérence.

Fin 2021, bien plus qu'un modèle, le Conseil national proposera un « outil » numérique d'élaboration de marché sur mesure, en ligne sur notre site, fondé sur modèle pour les contenus rédactionnels.

## Quelles évolutions contractuelles dans ce nouveau modèle ?

Le modèle de marché est utilisable aussi bien pour une opération de construction neuve que de réhabilitation, les documents précisant les clauses spécifiques à chaque nature d'opération.

Les trois principaux objectifs de ce nouveau modèle sont les suivants :

- modernisation du cadre contractuel : adaptation du modèle aux dispositions du code de la commande publique et du CCAG-MOE, intégration des obligations de dématérialisation et de protection des données personnelles, évolution des mécanismes financiers portant sur le passage à la rémunération définitive et le solde du marché;
- intégration de nouveaux mécanismes faisant écho aux pratiques récentes de la commande publique de maîtrise d'œuvre : possible découpage en tranche du marché, proposition d'un cadre pour le BIM, traitement des litiges en matière de groupement, classification des modifications
- <u>renforcement de la transparence et de l'équilibre contractuel</u>: meilleure lisibilité de la mission avec un découpage en 4 processus, encadrement plus précis de certaines étapes de la mission et du marché, clarification du régime de modification du marché, renforcement des obligations réciproques d'information

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, créée en 1977, est une mission d'Etat chargée de promouvoir l'architecture publique - <a href="http://www.migcp.gouv.fr">http://www.migcp.gouv.fr</a>